



# CLUB NAUTIQUE LOUBESIEN

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE - LIGUE D'AQUITAINE

## AVIS DE COURSE

Nom de l'épreuve :	<b>Cavernière 2013</b>	Grade : 5
Dates complètes :	<b>6 et 7 avril 2013</b>	
Lieu :	<b>Port de Cavernes, Estuaire de la Gironde et rivière Dordogne</b>	
Autorité Organisatrice :	<b>Club Nautique Loubésien</b>	

**1 - REGLES** : La régata sera régie par :

- les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile, 2013-2016,
- les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « prescriptions » si nécessaire,
- les règlements fédéraux, annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- la partie B, section II du RIPAM, quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
- les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- Les règles Osiris Habitable 2013,
- Le règlement du Championnat de l'Estuaire de la Gironde,
- Le présent avis de course, les instructions de course et leurs annexes,
- En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.

## 2 - PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## 3 - ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régata est ouverte tous les bateaux habitables des classes A, B, C, D, E, F, G, LR1, R2, R3 du HN Osiris Habitable.

catégorie 1 : classes A, B, C

catégorie 2 : classes L <17

catégorie 3 : classes D, E <21

catégorie 4 : classes R1, R2, R3 <23 et L >17 et <23

catégorie 5 : classes F, G, E<sup>3</sup> 21, R<sup>3</sup> 23, L<sup>3</sup> 23

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire le jour de la régata ou si possible retourner le bulletin d'inscription [andree.buchmann.cnl8@orange.fr](mailto:andree.buchmann.cnl8@orange.fr)

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFV 2013 portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- les licences à la journée (10€/Journée) seront délivrées par le CNL, avec certificat médical, 24h avant la régata par [andree.buchmann.cnl8@orange.fr](mailto:andree.buchmann.cnl8@orange.fr)
- l'autorisation de port de publicité.
- le certificat Osiris Habitable **en cours de validité**.
- Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

#### 4 - DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : Montant 0 €

#### 5 - PROGRAMME

Confirmation d'inscription :

Jour et Date : <b>Samedi 6 avril 8h30 à 9h à Bourg/s/Gironde</b>
--

Jour et Date : <b>Dimanche 7 avril de 8h30 à 9h à Cavernes</b>
--

Jours et heures de course :

Samedi : <b>6 avril : SA à 9h 30 à Bourg s/Gironde</b>
--

Dimanche : <b>7 avril : SA à 10 heures Bouée E6 sur la Dordogne</b>
---

#### 6 - INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le **samedi 6 et 7 Avril** et seront affichées.

#### 7 - LES PARCOURS

Parcours à effectuer : Voir « Annexe aux IC et Parcours »

#### 8 - CLASSEMENT

Le classement, pour chaque course, sera effectué en temps compensé (temps/temps) sur la base Osiris Habitable, avec CVL, en respectant les catégories définies par le règlement du Championnat de l'Estuaire 2013.

Le classement général sera sur les 3 meilleures courses.

1 course pourra valider la compétition.

#### 9 - COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas

recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portable.

Canal VHF de course 72.

## **10 - PLACES DE PORT**

Gratuites à Cavernes, aucune responsabilité ne sera engagée envers les responsables et les installations portuaires, une zone de corps-morts se situe en amont de la cale, l'appontement sur les pontons du port en amont est réservé aux bateaux à quille relevable ou de faible tirant d'eau, 2 bateaux à couple maxi. l'appontement aval sera réservé aux autres groupes, le ponton d'accueil, sera réservé au bateau du comité de course.

## **11 - PRIX**

La remise des prix aura lieu le dimanche 7 Avril, au Club House, à partir de 18H30.

## **12 - RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

## **13 - ASSURANCE**

Les concurrents étrangers non licenciés FFV devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 millions d'Euros.

## **14 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez contacter :

Jean Vacher 06 62 87 31 91 ou JL Bonnafous 06 11 25 14 16

## **Festivités :**

**Un repas à 15€ est proposé le samedi à partir de 21H au Club House du CNL.**

**Les réservations sont à faire par bateau avant le mercredi 3 Avril, auprès de M.LAVANDIER 06 22 57 48 27 [mjjm@free.fr](mailto:mjjm@free.fr) et MF COSSOU 05 56 78 97 15 [first2829@yahoo.fr](mailto:first2829@yahoo.fr)**